



L'Atelier de l'évaluation

Partager les expériences

Repérer les enjeux

Mardi 23 mars 2010

Parc des Expositions / Valence

L'évaluation voulue par la loi 2002-2 est à présent bien engagée dans de nombreux établissements et services sociaux et médico-sociaux. Néanmoins, les expériences sont très diverses, tant dans leurs objectifs que dans leurs méthodes et résultats.

En outre, en se référant à l'enquête réalisée par l'ANESM au plan national, beaucoup n'ont pas encore franchi le pas et se demandent sans doute, parmi tous les conseils et méthodes disponibles, comment choisir et par quoi commencer.

*La Société française de l'évaluation (SFE) et le CREAI Rhône-Alpes, tous deux engagés à divers titres dans la valorisation de l'évaluation tant auprès des professionnels et des usagers de l'action sociale qu'auprès des décideurs et des élus, souhaitent mettre à disposition de chacun d'eux un espace de débat, d'échange d'expériences et d'enrichissement théorique qu'ils ont intitulé «**L'Atelier de l'évaluation**».*

«L'atelier», de propos délibéré, est un endroit où l'on travaille comme un artisan, rechignant aux grandes séries et aux produits standardisés. Conduire l'évaluation dans un établissement ou service, a fortiori lorsqu'elle l'est pour la première fois, est une aventure en terre quasi inconnue, même si des balises de méthode existent.

Ce sont ces trois objets que veut travailler et façonner l'Atelier de l'évaluation :

- *échanger, valoriser, diffuser les expériences,*
- *intégrer l'observation des besoins et les politiques publiques aux préoccupations de l'évaluation interne,*
- *assurer une veille critique sur la qualité des méthodes disponibles sur le marché.*

Le CREAI Rhône-Alpes avait initié cette formule en 2007 sous la forme des «Ateliers de l'évaluation» au cours de trois réunions à Grenoble, Lyon, Valence, qui avaient réuni plus de 200 personnes.

programme

8h30

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00

OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Introduction

Alain GENTHON, *2ème Vice-président chargé des affaires sociales, des solidarités et de la santé. Conseil général de la Drôme (sous réserve)*

Présentation de la journée et de l'Atelier de l'évaluation

Claude VOLKMAR, *Directeur général du CREAI Rhône-Alpes, Membre du Conseil scientifique de l'ANESM*
Annie FOUQUET, *Présidente de la Société française de l'évaluation (SFE), Inspecteur général des affaires sociales (IGAS)*

9h30

EXPÉRIENCES

Présentation de trois expériences d'évaluation

- secteur personnes handicapées
- secteur protection de l'enfance
- secteur personnes âgées

10h30

DISCUSSION

Réactions et analyse par deux discutants

Pierre SAVIGNAT, *Maître de conférences associé, Management des politiques sociales et sanitaires, UPMF Grenoble 2, Membre du Conseil scientifique de l'ANESM*
Bénédicte DE RUGY, *Conseillère technique, CREAI Rhône-Alpes*

- **Témoignages et échanges avec la salle**

12h00

PAUSE REPAS / BUFFET

14h00

TABLE RONDE

Animée par Annie FOUQUET

Quelles méthodes pour concilier attentes des décideurs et besoins des professionnels ?

Michèle CRÉOFF, *Directrice, Pôle Enfance et famille, Département du Val de Marne*
Joël MAY, *Directeur départemental, DDASS du Rhône*
Éliane CORBET, *Directrice technique, CREAI Rhône-Alpes (discutant)*

- **Témoignage d'une association gestionnaire ayant intégré un référentiel de suivi de schéma départemental dans sa démarche d'évaluation interne**
- **Échanges avec la salle**

15h30

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

- **Bilan et perspectives pour une suite de l'Atelier**
- **Recueil des attentes des participants**

16h15

CONCLUSION

16h30

FIN DE LA JOURNÉE

L'Atelier de l'évaluation
Mardi 23 mars 2010

LIEU

Salle des conférences
Parc des Expositions
16 rue Georges Clémenceau
26000 Valence

DROITS D'INSCRIPTION

(accueil café et repas compris)

- **250 euros** par participant *non adhérent* SFE ou CREAI
- **190 euros** par participant *adhérent* SFE ou CREAI
- **30 euros** par participant *étudiant* en formation initiale

Accord Unifaf

de prise en charge à titre dérogatoire, au bénéfice des professionnels concernés et sous réserve des conditions requises.

MODALITÉS

- Les inscriptions sont à retourner au CREAI Rhône-Alpes au plus tard **le samedi 13 mars 2010**.
- Les inscriptions **accompagnées de leur règlement** seront retenues par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.
- Chaque inscription retenue fera l'objet d'une **confirmation** adressée au signataire du coupon.
- Une **convention de formation**, une **attestation de présence** et une **facture** seront adressées pour toute inscription confirmée.

Annulation

- Des **frais de dossier** (soit 20% du règlement total) seront déduits du remboursement pour toute annulation signifiée après la date limite d'inscription.
- **Aucun remboursement** ne sera accordé pour les absences ou les demandes d'annulation signifiées le jour même.

CONTACT

Marie-Noëlle VAILLANT
CREAI Rhône-Alpes
18 avenue Félix Faure 69007 Lyon
téléphone 04 72 77 76 23
télécopie 04 78 37 03 38
e-mail mn.vaillant@creai-ra.org